

22 FEV. 2024

NOUVELLE-AQUITAINE

Enregistré le 22/02/2024
GA240090

Chambre Régionale des Comptes
M. Paul SERRE,
Conseiller Maître à la cour des comptes
3, place des grands hommes
CS30059
33064 BORDEAUX

A Bressuire, le 16 février 2024

Monsieur le conseiller maître,

J'ai reçu le lundi 12 février 2024, votre dernier rapport d'observations relatif aux comptes et à la gestion de la ville de Bressuire.

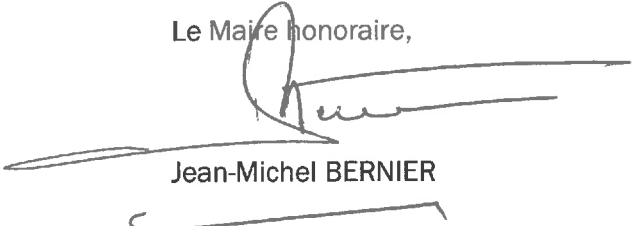
Je joins les remarques émises par Madame le Maire de Bressuire en y apportant 2 précisions :

- Sur le transfert des charges à la communauté d'Agglomération, je maintiens qu'il a été défavorable à la ville de Bressuire compte tenu des transferts insuffisants d'autres collectivités aux intercommunalités précédentes. En effet, Bressuire comme d'ailleurs les autres communes de "Coeur du Bocage" avaient transféré toutes les charges à 100% alors que pour d'autres intercommunalités ces transferts de charges avaient opéré pour certains à 50% et voire nuls.
- Sur le 2ème point concernant la régie subventionnée par le budget principal, il s'agissait bien d'une participation pour contraintes de fonctionnement dont on constate les résultats aujourd'hui. En effet, cette participation avait pour objectif de rendre l'abonnement moins onéreux pour développer la pratique de cette activité et la rendre accessible au plus grand nombre. Aujourd'hui le nombre d'abonnements dépasse les 300 avec un tarif très nettement inférieur à ceux pratiqués dans les golfs voisins.

Je joins Madame le Maire pour vous remercier d'avoir été très à l'écoute de nos arguments lors de notre audition du 1er décembre dernier.

Je vous prie de croire, Monsieur le conseiller maître, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire honoraire,



Jean-Michel BERNIER